

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2010**

**Présents** : J.L. SIMON, A.M. VIELLECROZE, M. BUISSON, P. GUILLOU, J.M. POULAIN, R. NEBOUT, S. BARBUT, M.L. ALARCON, C. SOUAL, C. BOULLEY, P. PERPEROT.

**Absent excusé** : T. ROUGERIE pouvoir à M. BUISSON.

**Absents** : C. LEVEQUE, P. HOUDAS, R. BONAL.

Participation de Nathalie PASQUET.

Convocation du 24 Août 2010.

Jean-Michel POULAIN est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JUIN 2010**

#### **POINT SUR LE PROJET DE LA GARDERIE**

Lancement du marché en septembre, retour des plis fin octobre, contrôle des propositions en novembre. Début du chantier en janvier 2011.

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNES COURSAC-RAZAC-ANNESSE.**

Minibus de 9 places : coût : 10 000 €, participation de la commune : 1 000 €.

Pour : 12

#### **CREATION D'UN POSTE EN C.D.D.**

Pour le ménage du groupe scolaire et la surveillance de la cour.

Pour : 12

#### **CREATION D'UN POSTE EN C.A.E..**

Personnel technique.

Pour : 12

#### **POINT SUR LE BUDGET 2010**

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.**

Approbation de la suppression d'un emplacement réservé, route des Fieux par une modification simplifiée du P.L.U.

Pour : 12

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Instauration du DPU sur l'ensemble de la Commune (tous les zonages du document d'urbanisme.)

Pour : 12

## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « RISQUES NATURELS »**

Michel BUISSON, correspondant  
Jean-Michel POULAIN, suppléant

Pour : 12

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Opération locale de sécurité  
Régularisation du paiement par décision modificative, de l'OLS du ruisseau de Gravelle pour 10 800 €.

Pour : 11  
Abstention : 1

- Divers
  - Liquidation judiciaire terrain zone de Lachenal
  - Convention d'entretien du rond point de Gravelle
  - Renforcement électrique secteur des Fieux : 67 000 €
  - Eglise – Fondation du Patrimoine.

Pour : 12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.